



Mercredi 14 janvier 2015

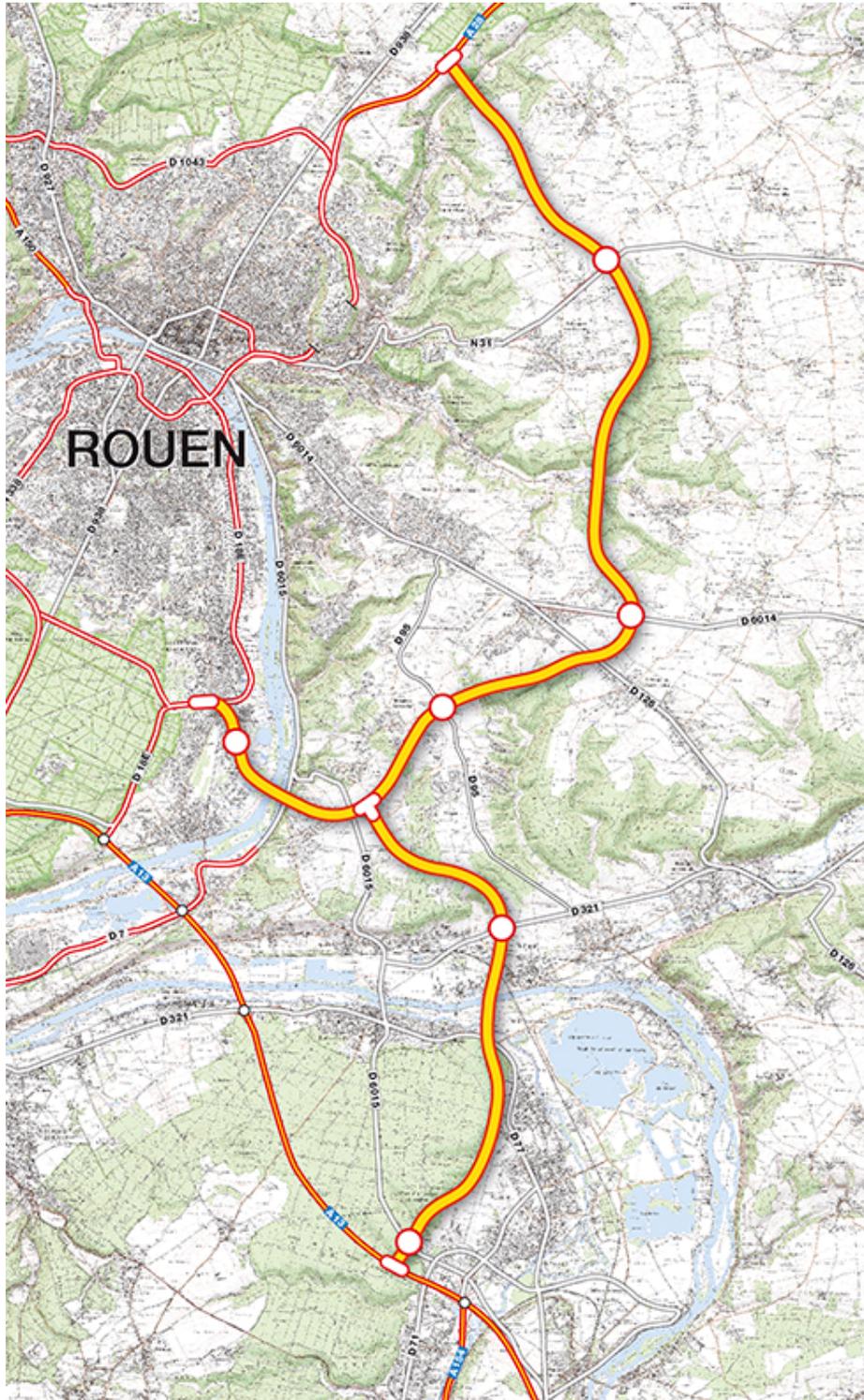
Communiqué de presse

Transports/Aménagement

Le Gouvernement donne son feu vert à la poursuite du projet de contournement Est de Rouen

Mercredi 7 janvier 2015, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie et Alain Vidalies, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, ont donné leur accord pour que le projet de contournement Est de Rouen, qui doit relier l'A28 à l'A13, se poursuive selon le tracé de la variante préférentielle¹. Cette décision intervient suite au bilan de la concertation qui s'est terminée en juillet 2014 en Haute-Normandie, après 9 réunions publiques dans les communes concernées par le projet. Les études préalables à la déclaration d'utilité publique d'une liaison au statut autoroutier peuvent ainsi être engagées. 2015-2016 seront dédiées au dialogue, aux études et à l'enquête publique, des étapes majeures dans la conduite du projet.

"Cette annonce marque une étape supplémentaire vers la concrétisation du contournement Est de Rouen, un axe indispensable aujourd'hui pour les Haut-Normands dans leur ensemble, soulignent les élus². Depuis des années, les collectivités membres³ du comité de pilotage défendent la réalisation simultanée d'une liaison entre l'autoroute A28 et l'autoroute A13 et d'un barreau entre cette liaison et la RD18E pour créer ce contournement. Pour la première fois le projet est reconnu d'intérêt national. Les enjeux sont majeurs et s'inscrivent dans un plan de déplacement global, à l'échelle de l'agglomération et de sa périphérie : réduction des pollutions dues à la circulation des poids lourds en centre ville, décongestion et sécurisation des trafics en milieu urbain, extension et amélioration des transports collectifs, développement de l'attractivité économique. Notre mobilisation collective a payé, le projet avance."



¹ **La variante préférentielle** qui a été portée devant la CNDP pour le contournement Est de Rouen reprend, en partie, le tracé présenté lors du débat public de 2005 et intègre le lien vers l'autoroute A13 à Incarville, conformément aux propositions de la Commission Particulière à l'occasion du débat public de 2005. Le barreau de raccordement vers Rouen, quant à lui, passe par Port-Saint-Ouen puis la zone d'activité Seine-Sud.

² **Les élus** : Valérie Fourneyron ancienne Ministre, députée, Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Région Haute-Normandie, Nicolas Rouly, Président du Département de Seine-Maritime, Frédéric Sanchez, Président de Métropole Rouen Normandie, Yvon Robert, maire de Rouen.

³ **Les membres du comité de pilotage** : Région Haute-Normandie, Départements de l'Eure et de Seine-Maritime, Métropole Rouen Normandie, CASE, Ville de Rouen

Les étapes à venir

- **2015** : la DREAL poursuit le **dialogue jusqu'à l'enquête publique avec l'ensemble des parties prenantes pour limiter les impacts du projet**. Les études préalables à la déclaration d'utilité publique d'une liaison au statut autoroutier seront ainsi engagées. Elles portent sur l'intégration de ce projet dans le milieu humain et naturel et sont donc de deux natures : **socio-économiques et environnementales** ;
- **Début 2016** : l'objectif est que **l'enquête publique de déclaration d'utilité publique soit engagée**. Le dossier d'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique présentera **l'ensemble des variantes étudiées, les caractéristiques de la variante retenue, son évaluation socio-économique et sa cohérence avec les politiques menées par les collectivités territoriales**. Il comprendra également une étude d'impact sur l'environnement humain et naturel actuel, ainsi que les mesures envisagées pour les éviter, les réduire ou les compenser. Cette étude sera soumise à l'Autorité Environnementale (AE) du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, qui rendra un avis auquel la DREAL devra répondre : l'avis de l'AE et la réponse seront rendus publics lors de l'enquête publique.

Tout au long de l'enquête publique, une commission d'enquête sera chargée de recueillir les avis des collectivités locales et des habitants sur le projet et de remettre un rapport proposant des recommandations et un avis.

- **2017-2020 : du décret d'utilité publique à la définition du projet final**

Si le projet est déclaré d'utilité publique, il fera ensuite l'objet d'un appel d'offre de mise en concession. Le concessionnaire choisi pour concevoir et réaliser le projet sera officiellement désigné par un décret en Conseil d'État. Suite à des études détaillées du projet, le concessionnaire retenu définira alors le tracé final au sein de la variante préférentielle.

- **2020** : début prévisionnel des travaux de construction de l'infrastructure

Contacts presse

Valérie Amant, attachée parlementaire de **Valérie Fourneyron**, députée, au 01.40.63.31.59 ; vamant.vfourneyron@clb-dep.fr;
Région Haute-Normandie, Sophie de Santis au 06.22.80.54.32, sophie.desantis@haute-normandie.fr
Département de Seine-Maritime, François Duboc au 06.30.49.48.59, francois.duboc@cg76.fr
Métropole Rouen Normandie, Julie Moulas au 06.16.21.38.54, julie.moulas@metropole-rouen-normandie.fr
Ville de Rouen, Elise Debray au 06.14.76.26.39, elise.debray@rouen.fr .